

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **19.04.2024**

Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Eidgenössische Technische Hochschule (ETH)
Akteure	Trede, Aline (gp/verts, BE) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Eidgenössische Technische Hochschule (ETH), 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1
Hochschulen	1

Abkürzungsverzeichnis

ETH Eidgenössische Technische Hochschule
ETHL Eidgenössische Technische Hochschule Lausanne
WBK-NR Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

EPF École polytechnique fédérale
EPFL École polytechnique fédérale de Lausanne
CSEC-CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Hochschulen

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.05.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

L'annonce d'un **Contrat conclu entre Nestlé et l'école polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)** a mis le feu aux poudres. Cette étincelle a en effet rallumé le débat de l'indépendance académique vis-à-vis du sponsoring financier. Après l'affaire du sponsoring d'UBS dans le cadre d'une chaire de l'école polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), ce second contrat a poussé le débat vers la possibilité de la mise en place de règles uniques à l'échelon national. Un interpellation de Trede (verts, BE), déposée en 2013, allait d'ailleurs dans ce sens. En 2014, la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé trois autres textes qui possèdent une logique similaire. Néanmoins, le Conseil des EPF, présidé par Fritz Schiesser, a estimé que chaque école possédait ses propres règles et que des règles nationales n'étaient par conséquent pas nécessaires. En effet, l'enquête, qui a suivi le contrat entre Nestlé et l'EPFL, a souligné le respect de l'indépendance académique, de la liberté de l'enseignement et de la recherche. Selon l'EPFL, dans le cadre de contrat financier, le sponsor privé possède uniquement un droit de consultation ainsi que la possibilité de se retirer. Aucun droit de veto n'est mis à disposition du sponsor. Le choix du professeur et la nomination reste entre les mains du directeur de l'école et du conseil. Au final, le soutien d'entreprises à des instituts de recherches ne connaît, pour l'instant, pas de règles au niveau national.¹

1) LT, LZ, NZZ, 23.5.14; LT, 28.6.14